

Compte rendu du conseil municipal Mercredi 30 Juillet 2014 à 20h00

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, NOVARINI Michel, PUYAL Jean-Pierre, BRETTE-GARCIA Béatrice, LAPEYRE Bernard, ROIRAND Nathalie, BOUCON Patrick, SAPIN Isabelle, MESTRE Monique, LASSIS Henri, FILLÂTRE Rachael, CAPERAN Paul, VERZENI Chantal, SANGAY André.

Absents ayant donné procuration à : BEZOLLES Christophe (Procuration PUYAL Jean-Pierre)

Absent excusé : /

Absent : /

Monsieur **LAPEYRE Bernard** a été nommé secrétaire de séance

Ouverture de la séance

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD, maire.

Décision sur l'adhésion de la Commune au SIAEP – partie assainissement – de Caussens

Madame le Maire fait l'exposé suivant :

Actuellement le SIAEP de VALENCE SUR BAÏSE n'a pas la compétence assainissement, le SIAEP de CAUSSENS dont le siège est fixé à la mairie 41 Gde Rue, 32100 CAUSSENS, à cette compétence. Claude CLAVERIE, président du SIAEP de CAUSSENS, est venu le 24 juillet dernier, exposer le fonctionnement du syndicat – compétence assainissement- aux membres du conseil municipal de VALENCE.

Actuellement les communes de BERAUT, BLAZIERT, CASTELNAU SUR L'AUVIGNON, CAUSSENS, MAIGNAUT-TAUZIA, MAS D'AUVIGNON, ROQUEPINE, TERRAUBE, SAINT-PUY et CONDOM adhèrent à la compétence assainissement collectif du syndicat. Cette vocation comporte à ce jour 3409 abonnés.

Le syndicat est composé de 26 membres. Chaque nouvelle commune adhérente est représentée par deux délégués, plus un délégué par tranche de mille habitants.

Le prix de l'abonnement annuel au SIAEP de CAUSSENS- compétence assainissement collectif- est de 60 € et le m³ d'eau est à 1,50 €. Le syndicat n'a pas de T.V.A. à payer.

Par contre, pour les communes ayant un délégataire de services (fermier) avec des taux différents ; la première année le contrat est transféré en l'état. Les taux et l'abonnement sont lissés sur dix ans (c'est le cas de VALENCE SUR BAÏSE) pour aboutir au taux uniforme du syndicat.

Les abonnés -service assainissement collectif de VALENCE- paient actuellement 144,24 € TTC pour l'abonnement annuel et 2,3022€ TTC/m³ d'eau.

Le nombre d'abonnés de Valence est de 561 au 30 juillet 2014.

La taxe de raccordement pour construction nouvelle est de 1 000€ si le branchement est inférieur à 5 mètres, sinon c'est le devis de l'entrepreneur qui est pris en compte.

Si la commune transfère l'assainissement collectif au SIAEP de CAUSSENS- compétence assainissement- le syndicat prend en charge toutes les annuités d'emprunts en lieu et place de la commune ou du fermier.

Article 5 : Le SIAEP de CAUSSENS exerce en lieu et place des collectivités adhérentes qui en font la demande, les compétences suivantes :

- ✚ La collecte des eaux usées au moyen de boîte de branchement et d'un réseau de canalisations
- ✚ Le contrôle de raccordement au réseau public de collecte
- ✚ Le transfert des eaux usées, l'épuration des eaux usées, l'élimination des boues produites.

Les compétences décrites ci-dessus comprennent les études, la réalisation des ouvrages et leur exploitation.

L'excédent du budget assainissement arrêté au jour du transfert est reversé à la commune.

- Vu l'état actuel du réseau formé d'un ensemble à 85% en amiante
- Vu les rapports de la société NALDEO
- Vu les finances de la commune et du budget annexe d'assainissement, aucune solution de rénovation du réseau d'eaux usées ne peut-être envisagée malgré sa vétusté.

Après toutes ces explications, Madame le Maire propose, dans l'intérêt des habitants de VALENCE SUR BAÏSE, d'adhérer au SIAEP de CAUSSENS - compétence assainissement- à compter du 01 Janvier 2015

Après un long débat, Madame le Maire propose au conseil de se prononcer sur l'adhésion au S.I.A.E.P. de CAUSSENS – Partie Assainissement.

Voté à la majorité, 1 voix contre (Paul CAPERAN), 1 voix abstention (Chantal VERZENI)

Révision du loyer (F3, 70 m²) rue de le Poste

Madame le Maire expose au Conseil qu'un appartement, rue de la Poste (F3, 70 m²) est libre mais nécessite quelques travaux.

Actuellement le prix du loyer est de 250 €.

Etant donné que le prix au m² de location des logements sociaux est de 5 €, elle propose de passer le prix à 300 € à compter du 01 septembre 2014.

Vote à l'unanimité

Décision modificative n° 1 (Budget Communal)

Madame le Maire rappelle qu'au mois d'avril il a été voté les différents budgets de la Commune. Il s'avère que tout n'a pas été prévu et qu'il est donc nécessaire pour régler certaines factures de procéder à une décision modificative.

Augmentation des crédits pour les frais d'honoraires (2031) pour 23 570 € qui seront compensés par l'augmentation des crédits au :

- ✚ 6419 (Remboursement sur rémunérations du personnel) : 7 900 €
- ✚ 73111 (Taxes foncières et d'habitation) : 6 300 €
- ✚ 61522 (Entretien des bâtiments) : 9 370 €

Augmentation des crédits pour les frais de timbre fiscal (678) pour 25 € et pour l'annulation d'un titre (673) pour 1 € qui seront compensés par l'augmentation des crédits au :

- ✚ 6419 (Remboursement sur rémunérations du personnel) : 26 €

Voté à l'unanimité

Décision modificative n° 1 (Budget Assainissement)

Augmentation des crédits pour les frais d'honoraires (2031) pour 10 300 € qui seront compensés par l'augmentation des crédits au :

- ✚ 2315 (Immobilisation en cours – installations techniques) : 10 300 €

Voté à l'unanimité

Choix de maître d'œuvre pour travaux du mur de soutènement, rue des remparts (Affaire MOUTON / Commune de Valence sur Baïse)

Madame le Maire fait part au conseil de la réception de trois devis :

- ✚ Boubée Dupont Eau & Environnement pour un montant de 4 200 € HT soit 5 040 € TTC mais avec l'obligation de faire intervenir leur géologue pour un montant de 4 965 € HT soit 5 958 €, soit un montant total de 9 165 € HT soit **10 998 € TTC**.
- ✚ Bureau d'Etudes INGC pour un montant de 9 000 € HT soit **10 800 € TTC**.
- ✚ Pyrénées Etudes Ingénierie pour un montant de 5 800 € HT soit **6 900 € TTC**

Au vu de ces devis, Madame le Maire propose de retenir le bureau d'études le moins disant c'est-à-dire **Pyrénées Etudes Ingénierie** pour un montant de 5 800 € HT soit 6 900 € TTC.

Voté à l'unanimité

Ajout de deux conteneurs semi-enterrés à l'aire de camping-cars

Monsieur Henri LASSIS expose au Conseil que les conteneurs situés à l'aire de camping-car sont sous-dimensionnés par rapport à la population. Il a été installé deux conteneurs provisoires. Mais deux conteneurs semi-enterrés sont disponibles et pourraient être installés à cet emplacement si nous le désirons.

Voté à l'unanimité

Création de la Régie « Accompagnement Scolaire » et nomination d'un régisseur

Il est mis en place l'accompagnement scolaire qui est effectué par Carine CAMPILLO. Le prix annuel pour un enfant pour profiter de ce soutien est de 10 € par an.

Il est nécessaire de mettre en place une régie.

Madame le Maire propose donc de créer une régie « Accompagnement scolaire » et que le régisseur titulaire soit Carine CAMPILLO et le régisseur suppléant Stéphane MENASPA.

Voté à l'unanimité

Questions diverses

Estimation de la gendarmerie et maison du port

Gendarmerie :

- ✚ Bureau : 70 000 €
- ✚ Logements : entre 150 et 180 000 €

Maison du Port : entre 60 et 70 000 €.

Sonner le tocsin

Madame le Maire informe le conseil d'un courrier en date du 29 juillet de la Préfecture nous demandant de sonner le tocsin le 01 Août à 17h00.

Sur le principe, et si cela est réalisable, le conseil vote à la majorité de sonner le tocsin le 01 août à 17h00.

Rencontre avec a Communauté de Communes de Cœur de Gascogne

Monsieur Michel NOVARINI fait part à l'assemblée d'une rencontre avec le directeur de la Communauté de Cœur de Gascogne pour évoquer le souci de la température de la nourriture au centre de loisirs. Ils doivent se renseigner sur des conteneurs pour permettre aux aliments de rester à la bonne température.

Il mentionne également qu'à partir de ce jour la cantine se fournira en alternance à la Boucherie BIFFI et CARREFOUR MARKET, tous les quinze jours.

Bulletin Municipal

Un devis pour l'impression des bulletins municipaux a été demandé à la société ARTIP

Si la Commune fait deux éditions dans l'année, le bulletin reviendrait à 1.35 €.

- ✚ Si la Commune ne fait qu'un seul bulletin, il reviendrait à 1.56 €.
- ✚ Le coût du bulletin municipal confectionné à la mairie est de 1.39 €.

Après discussion, il est décidé d'éditer deux bulletins municipaux dans l'année et d'effectuer l'impression avec l'imprimerie ARTIP.

Assainissement MAPA

Monsieur Henri LASSIS fait part que les travaux d'assainissement s'effectueront première semaine de septembre.

Kiosque, aire de camping-car

Madame Chantal VERZENI expose que des plantes grimpantes avaient été achetées pour orner le kiosque situé à l'aire de camping-car. Il lui a été répondu qu'elles se trouvaient à l'atelier.

Travaux école maternelle

Monsieur Bernard LAPEYRE fait part de l'avancée des travaux à l'école maternelle notamment ceux effectués au réfectoire suite aux remarques du service vétérinaire.

Il mentionne également que le mur dans la cour a été refait par l'entreprise ESTINGOY.

Problème aux regards du pluvial

Monsieur Bernard LAPEYRE informe que la forte pluie a entraîné des problèmes sur les regards des eaux pluviales.

La séance est levée à 21h15